



Alternance

ATTENTION DANGER !!

En préambule de la réunion paritaire de négociation, la FNIC-CGT a fait une déclaration que vous pouvez retrouver sur le site de la fédé. Force est de constater que les dirigeants de France Chimie restent sourds non seulement aux revendications mais également aux remarques les plus élémentaires comme la méthode de négociation que nous avons pourtant contestée dès le départ. Et ce, même lorsqu'elle est remise en cause par la majorité des OS, à l'exception de la CFDT qui considère le projet d'accord sur l'alternance ou la méthode de négociation acceptable et qui n'a même pas daigné soutenir les positions issues des deux suspensions de séances... Mais cela n'a rien d'étonnant lorsque l'on comprend qu'en enfermant les OS dans cette nasse, les représentants patronaux se contentent de faire un copié/collé du Code du travail. A ce jeu, seule la CFDT semble considérer que les travailleurs pourraient sortir gagnants de la mascarade. A moins que cette OS ne possède des actions chez ArcelorMittal et aurait donc un intérêt à négocier le poids de chaînes toujours plus lourdes, **nous n'avons rien trouvé dans cet accord qui pourrait bénéficier aux travailleurs. Dès lors, on peut se poser la question de l'intérêt même de l'existence de notre branche...**

Le jeu des représentants patronaux est à peine masqué, car le préambule de ce projet d'accord n'est absolument pas en adéquation avec le fond de l'accord. Au contraire, il acte d'emblée l'intention : « Comment faire les poches de l'OPCO2I ? ».

Plus avant dans ce projet, article par article, il est détaillé la façon dont les employeurs pourront s'y prendre. Autrement dit, ce projet d'accord est un mode d'emploi offert aux employeurs pour aller chercher des subventions sans aucune contrepartie puisqu'il acte également le maintien de la précarité des salariés concernés. Nous sommes toutes et tous conscients qu'il est aujourd'hui impossible de vivre décemment avec un SMIC à 1554 € bruts. Alors comment imaginer une vie décente avec une rémunération comprise entre 35 % et 85 % du SMIC, quand bien même l'OPCO2I subventionnera l'hébergement à hauteur de 6 €/jour et la restauration à 3 €/repas. C'est probablement ce que les représentants patronaux appellent « l'attractivité de la branche... ».

Historiquement, nous pouvions redouter le recours à l'alternance pour bénéficier d'une main d'œuvre à bas coût et corvéable à souhait. Aujourd'hui la FNIC-CGT redoute que ce mode d'emploi servi sur un plateau incite certains employeurs à mettre la pression sur les salariés pour qu'ils acceptent la suspension de leur CDI, basculant en apprentissage ou en PRO-A avec tout ce que cela induit en termes de précarité. Au final, ce projet d'accord pourrait même inciter les employeurs à remplacer les intérimaires déjà fortement précarisés par des contrats d'alternance. En effet, une grande partie de ce projet d'accord poubelle permet aux employeurs de déroger à la convention collective tout en leur expliquant comment vampiriser les fonds de la formation.

Et le vice est poussé jusqu'à transférer une partie des prises de décisions en CPNE dans laquelle les règles de votes sont à la faveur des employeurs et de leurs représentants. Là encore, la CFDT ne semble pas voir le problème.

Si cette situation est inacceptable, les camarades en charge de négocier auront beau s'échiner en paritaire, nous ne connaissons pas de changement de cap des représentants patronaux si les salariés ne se saisissent pas du sort que leur réserve la classe dirigeante.

SI LA FNIC-CGT RÉCLAME UNE CGT À LA HAUTEUR DES ENJEUX, SANS LA MOBILISATION MASSIVE DES TRAVAILLEURS, LA BOURGEOISIE CAPITALISTE VA CONTINUER À NOUS ASSERVIR ET LA CFDT VA QUANT À ELLE CONTINUER À LUI OUVRIR LES PORTES ET À DÉROULER LE TAPIS ORANGE !!



FÉDÉRATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES CGT

FNIC CGT - 263, RUE DE PARIS - CASE 429 - 93514 MONTREUIL CEDEX

TÉLÉPHONE 01.84.21.33.00

<http://www.fnic-cgt.fr> - Courriel : contact@fnic-cgt.fr

<https://www.facebook.com/FNIC.CGT>

<https://fnic-cgt.fr/>



Déclaration de la FNIC CGT concernant l'alternance...

La formation professionnelle des jeunes est essentielle pour l'économie, pour l'emploi et pour la société tout entière. Elle a pour but de former des professionnels, mais aussi des citoyens. Dans les deux cas, si les modalités de la formation sont différentes, l'objectif final est le même : acquérir une qualification sanctionnée par une « certification professionnelle »

C'est pourquoi la FNIC-CGT est attachée à sa qualité, que la formation soit dispensée dans le cadre de l'apprentissage ou dans celui des lycées professionnels et technologiques ou de l'enseignement supérieur. Il ne se passe plus une semaine sans que les médias au service du capital, ne vantent les « bienfaits de l'apprentissage ». Pour beaucoup de jeunes, après le lycée pro ou technologique, l'apprentissage peut être la garantie future d'un emploi, une échappatoire à la précarité et un premier revenu. Mais ne soyons pas dupes ! Seulement 6 % des stagiaires de la branche auront un CDI à la suite de leurs formations.

Les jeunes veulent apprendre un des métiers de la branche. Mais trop souvent, ce qui devrait être une formation à l'entreprise se révèle n'être qu'une forme de travail sous-payée, avantageuse pour les patrons qui ne consacrent que peu de temps à les former.

Et parce que ce sont des jeunes en situation précaire, heures supplémentaires non payées, retenues sur salaire injustifiées et brimades quotidiennes peuvent être leur lot quotidien.

Alors que les apprentis font souvent le même travail que les collègues, leurs salaires restent très faibles : 400 € en moyenne à 16 ans, 800 € à 18 ans. Pour prendre son indépendance, payer un loyer, bref sortir de la précarité, ça ne suffit pas !

Développement de l'apprentissage... et si on parlait des apprentis ?

L'apprentissage est un outil de formation, il ne peut résumer la politique de lutte contre l'échec scolaire et n'apporte pas de réponse au problème de précarité des jeunes. Le meilleur moyen de valoriser cette voie de formation est d'améliorer les conditions de formation et de travail des apprentis.

La FNIC-CGT demande un accord sur les droits des apprentis, permettant d'améliorer leurs conditions de vie, de formation et de travail notamment sur les sujets suivants :

- La rémunération des apprentis, qui doit augmenter et prendre en compte le niveau de qualification.
- L'accompagnement pour la recherche d'un employeur et le renforcement de l'engagement des entreprises de plus de 50 salariés de la branche et de France Chimie sur ce sujet. **La FNIC- CGT souhaite également qu'un travail soit ouvert pour renforcer la mixité Femmes/Hommes notamment aux niveaux IV et V.**
- L'accompagnement pédagogique et la qualité de la formation, dans le CFA et dans l'entreprise, pour prévenir les ruptures de contrats et augmenter le taux de réussite.
- La protection sociale des apprentis, et les mesures d'accompagnement en matière de transport et de logement, par exemple. Nous interpellons d'ailleurs France Chimie afin de peser sur le gouvernement pour la prise en compte des trimestres d'apprentissage pour le calcul des retraites.
- La garantie d'accéder à un emploi stable à l'issue du contrat d'apprentissage.

Nous appelons le patronat et France Chimie à prendre leurs responsabilités. Les contrats de génération, n'ont pas permis de négociations ambitieuses sur l'emploi des jeunes dans les entreprises de la branche. L'apprentissage permet aux entreprises de disposer de jeunes qu'elles ont participé à former, son financement est assuré à 75 % par les pouvoirs publics. **Au patronat de s'engager pour recruter des apprentis, assurer une formation de qualité dans l'entreprise et une insertion durable.**

La FNIC-CGT continue d'exiger l'arrêt de cette promotion de l'apprentissage uniquement pour répondre aux besoins du patronat. Elle continue de penser qu'une formation professionnelle initiale de qualité doit d'abord pouvoir se faire sous statut scolaire et sans précarité. Non par sectarisme idéologique mais bien parce que cette formation est plus efficace, plus démocratique et porte l'idée de l'émancipation.

Mercredi 14 avril 2021